



Commission des solidarités

4612 - Centres médico-sociaux (subventions d'investissement aux communes)

Attribution de subventions

Rapport n° CP/2013/648

Service gestionnaire :

Service établissements et institutions

Résumé :

Le présent rapport concerne les centres médico-sociaux de Geispolsheim, Marckolsheim et Schweighouse sur Moder.

Commune de SCHWEIGHOUSE SUR MODER

Implantation du CMS au rez-de-chaussée de la Villa Jung au 55, route d'Ohlungen

La commune a acquis cette maison afin d'y installer après travaux, au rez-de-chaussée le CMS et aux étages, deux logements administrés par la SEM de Schweighouse. Les locaux seront mis à disposition gratuite du Conseil Général avec paiement des charges au prorata des surfaces occupées. La livraison est envisagée au dernier trimestre 2013.

Les travaux représentent 192 100 € HT dont 130 000 € pour le CMS.

Il vous est proposé d'accorder à la commune de SCHWEIGHOUSE SUR MODER une subvention de **52 000 €** représentant 40 % d'une dépense subventionnable de 130 000 € pour les travaux liés aux surfaces du CMS.

Commune de GEISPOLSHEIM

Aménagement du CMS au rez-de-chaussée du 21a, rue de Verdun

La commune a proposé d'intégrer le CMS, représentant 45 m², au rez-de-chaussée d'un ensemble immobilier d'une surface totale de 398 m². La maison des services est également installée au rez-de-chaussée. Le 1^{er} étage constitué de deux appartements est affecté à usage de cabinets médicaux.

La partie CMS est constituée d'une salle d'attente, d'un bureau pour le travailleur social, d'un dégagement et de sanitaires. Il est en outre possible de disposer ponctuellement d'une salle de réunion de 92 m². Les locaux sont déjà occupés. Ils sont mis à disposition gratuite du Conseil Général avec paiement des charges au prorata des surfaces occupées.

Le coût global de l'opération est de 636 781.50 € TTC incluant les travaux (5 939.34 €), l'achat de mobilier (11 756.66 €) et l'acquisition de l'immeuble des 21 et 21a rue de Verdun (619 085.50 €).

Le coût HT des travaux (4 966 €) ainsi que le coût du mobilier, acquis par la commune afin de meubler l'espace dévolu aux agents du Conseil Général, sont éligibles au financement départemental.

Il vous est proposé d'accorder à la commune de GEISPOLSHEIM une subvention de **11 138.65 €** dont 1 986.40 € représentant 40 % d'une dépense subventionnable de 4 966 € pour les travaux liés aux surfaces du CMS et 9 152.25 € pour le mobilier acquis pour les besoins propres au Département.

Commune de MARCKOLSHEIM

Regroupement des services sociaux, dont le CMS départemental, au 1a rue des Tilleuls

La commune a décidé de regrouper l'ensemble des services sociaux dans des bâtiments modulaires de type Algeco, au 1a, rue des Tilleuls. On y trouve, depuis le mois de mai 2013, l'association Saint Vincent de Paul, le centre paroissial protestant, différents organismes assurant des permanences, ainsi que le CMS départemental.

L'ensemble représente 445.18 m². Le CMS occupe 232.33 m².

Le coût de l'opération est estimé à 60 000 € HT dont 34 590 € pour le CMS.

Il vous est proposé d'accorder à la commune de MARCKOLSHEIM une subvention de **13 836 €** représentant 40 % d'une dépense subventionnable de 34 590 € pour les travaux liés aux surfaces du CMS.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35401	204-204142-50	307 701,10 €	76 974,65 €	76 974,65 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide conformément au tableau annexé, d'attribuer des subventions d'un montant total de 76 974.65 € à respectivement, la commune de Geispolsheim (11 138.65 €), la commune de Marckolsheim (13 836 €) et la commune de Schweighouse sur Moder (52 000 €), pour l'aménagement de locaux dédiés aux centres médico-sociaux départementaux.

Strasbourg, le 19/08/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL